



L'UNITE TERRITORIALE DU PUY DE DOME **DE LA DIRECCTE D'AUVERGNE :** **AGENTS DEBORDES, MISSIONS EN PERIL**

Au cours des derniers mois, nous avons à plusieurs reprises tiré la sonnette d'alarme sur les difficultés de fonctionnement des services en raison principalement des baisses d'effectifs :

. Il est devenu habituel, au sein de nos services depuis plusieurs années, de gérer la réduction des effectifs par des réorganisations incessantes se traduisant par des ponctions d'agents d'un service pour pallier les besoins d'un autre. Aujourd'hui, malgré les efforts consentis par les agents ce n'est plus possible sans mettre en péril l'une ou l'autre des missions et sans dégrader au-delà du supportable les conditions de travail des agents ;

. La mise en place de la DIRECCTE a occasionné un remaniement brutal de certains services : des agents ont été déplacés sans ménagement, sans même avoir été prévenus à l'avance ;

. Cet été, 1 agent de secrétariat de section d'Inspection a été affecté en direction régionale sans qu'aucune décision de remplacement n'ait été prise ; le ratio du nombre d'agents de secrétariat par agent de contrôle qui était d'environ 0,7 il y a encore quelques années est tombé à 0,32 au sein de l'UT 63 ;

. A la section centrale travail, service assurant notamment le renseignement des usagers en droit du travail, le départ non remplacé d'un agent en début d'année, alors que les effectifs du service permettaient à peine de maintenir son fonctionnement normal, aboutit aujourd'hui à une fermeture partielle du service au public.

Malgré nos alertes répétées, l'hémorragie continue...

. Un agent du service administratif et financier est affecté à la plateforme CHORUS à la fin de l'année ; que va-t-il advenir de sa mission ? Manifestement son remplacement n'est pas prévu alors que la charge de travail des agents de ce service s'est déjà accrue considérablement ;

. Un agent technique informatique est également affecté à la plateforme CHORUS, et de même, son remplacement n'est pas au programme, on peut craindre le doublement de la charge de travail de son collègue ;

. Une section d'inspection du travail est dépourvue depuis plus de 6 mois de secrétariat dédié, les agents du service assurent à présent, en plus de leurs tâches d'agents de contrôle, des tâches de secrétariat indispensables à l'effectivité de la mission (frappe des courriers, saisies dans diverses applications informatiques, gestion des dossiers d'entreprises, présence téléphonique du service...).

A force de ne pas remplacer les agents poste pour poste, sous prétexte de mutualisation des seules fonctions supports alors qu'en réalité les services d'intervention sont également touchés, nous constatons que ce qui devait être une rationalisation devient une transformation des services en une organisation de fortune soumise au moindre aléa et ne permettant plus la continuité normale des missions :

- . des intérimaires tournants de plus en plus fréquents pour pallier la moindre absence,
- . le recours à des vacataires, voire à des stagiaires, pour occuper des postes permanents,
- . des agents mutés rappelés ponctuellement sur leur ancien poste pour assurer la continuité du service en plus de leur propre charge de travail,
- . des titulaires non formés,
- . des compétences qui se perdent,
- . des missions capitales comme l'accès des usagers au droit du travail en peau de chagrin,

Ces contraintes et désorganisations dans ces conditions, ne peuvent avoir qu'un effet dévastateur sur les conditions de travail et exposent de façon accrue les agents à des tensions relationnelles et conflits répétés, au surmenage et au découragement.

Et pourtant pour les pouvoirs publics, malgré les difficultés des agents à assurer la continuité des missions de service public dans ces conditions, les effectifs seraient encore pléthoriques !

Ainsi, d'après les dernières données communiquées en CTPR, en équivalent temps plein au mois de septembre 2010, concernant les SDTEFP d'Auvergne*, le gouvernement impose une cible intitulée « *effectifs de référence* » très largement inférieure aux effectifs réels en catégorie C puisqu'il y aurait prétendument 10 agents de trop sur un effectif réel de 77 (l'effectif de catégorie B est conforme à l'« *effectif de référence* » ; s'agissant de la catégorie A il manque 4 agents ne serait-ce que pour atteindre l'« *effectif de référence* » de 72).

Cette cible des « *effectifs de référence* » ne repose sur aucune analyse des besoins réels de fonctionnement du service public mais vise simplement, à mettre en application aveuglément le principe arbitraire du non remplacement d'1 départ en retraite sur 2 dans la fonction publique.

Malheureusement, Révision Générale des Politiques Publiques oblige, la baisse des « *effectifs de référence* » va se poursuivre !

**CETTE POURSUITE IMPLACABLE DE REDUCTION PROGRAMMEE DES
EFFECTIFS DEVIENT INTENABLE.
NOUS DEMANDONS LE RECRUTEMENT D'AGENTS DE CATEGORIE C,
INDISPENSABLES POUR ASSURER LA CONTINUE DU SERVICE
PUBLIC.**

* SDTEFP : Services Déconcentrés Travail Emploi Formation Professionnelle, constituant la majeure partie des effectifs de la DIRECCTE (soit 232,29 agents équivalent temps plein sur un total 264,69 au 31 janvier 2010)